

DÉCISION DU MAIRE

N° : 240 MM

DOMAINE : 7.10 Divers

Objet : Contrat de vente de la batterie de traction d'occasion pour un véhicule électrique

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu la décision du Maire N° 22D135 du 01/06/2022 relative à la location de la batterie de traction d'occasion du véhicule électrique RENAULT Twizy immatriculé DP-679-JW ;

Vu le projet de contrat de vente de la batterie de traction d'occasion proposé par la S.A DIAC Location pour le véhicule électrique Twizy immatriculé DP-679-JW, ainsi que le bon de commande afférent n° VBTO20240460 du 31/03/2024 ;

Considérant que le contrat de location de la batterie de traction d'occasion du véhicule électrique RENAULT Twizy immatriculé DP-679-JW arrive à son terme le 31 mars 2024 et qu'il convient de racheter cette batterie afin de continuer à faire fonctionner ledit véhicule ;

DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat de vente de la batterie de traction d'occasion pour le véhicule RENAULT Twizy immatriculé DP-679-JW proposé par la S.A DIAC Location, 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex pour un montant total de 22,80 € TTC ;

DIT que la dépense qui en résulte sera imputée au budget communal, Chapitre 21, Nature 2158.

Fait à Marignane, le 26 AVR. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

